

Conseil municipal du 21 décembre 2017

Compte-rendu sommaire

Le vingt et un décembre deux mil dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Bernard Bourgeois, Maire.

Présents : Bernard BOURGEOIS, Guy LECOURT, Didier BERNIER, Didier MATHIEU, Hélène BAUDESSON, Anne DELAFORGE, Christophe TERRIER, Valère DRAPIER, Nathalie TATIN, Agnès GUILLAUME, Lina NOUGAYREDE, Martine L'HOZIC, Maryvonne FRELON, Florian RAFFATIN
Représenté : Marc WALTER

Secrétaire de séance : Agnès GUILLAUME

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. A approuvé le compte rendu de la séance du 19/10/2017
2. A approuvé le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire, dans le cadre du dispositif « contrat rural » à savoir la construction d'une garderie et d'un espace multi accueil pour un montant de 403 633.13 € HT

SOLLICITE du Conseil régional et du Conseil départemental l'attribution d'une subvention au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée soit 259 000 € pour un montant plafonné à 370 000 €

3. A fixé les tarifs municipaux, pour l'année 2018, comme suit :

Location de la salle polyvalente

	Locataires habitants Hors commune	Locataires habitants la commune
Week-end (vendredi 16 h au lundi 9 h)		
Occupation totale	1 030 €	515 €
Occupation partielle	910 €	455 €
Majoration grand week-end ou réveillon	205 €	105 €
Journée ou soirée en semaine (lundi à jeudi - de 9 h à 18 h)		
Occupation partielle	420 €	210 €
Caution personne individuelle	1 500 €	
Vaisselle cassée ou manquante		
Faïence ou couvert (la pièce)		4 €
Verre		3 €
Toute autre pièce sera facturée selon le tarif du fournisseur		

Remise en état de la salle : 125 €

Concessions cimetière et columbarium

(Maintien des tarifs 2017)

Concession terrain

Concession trentenaire 210 € le m²
Concession cinquantenaire 336 € le m²
Concession perpétuelle 495 € le m²

Case Columbarium

Concession de 15 ans : 489 €
Concession de 30 ans : 795 €

Bois de chauffage

47 € le stère

Frais de scolarité des enfants extérieurs

450 € pour l'année scolaire 2018-2019

4. A autorisé le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018 de la commune dans les limites indiquées ci-dessous :

Opération	Chapitre	Article	BUDGET 2017	Montant autorisé (25 %)
OPNI	21	2128	8 000 €	2 000 €
		21534	4 000 €	1 000 €
		2183	7 500 €	1 875 €

5. A décidé de maintenir le service d'accueil périscolaire du mercredi après-midi jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017-2018

6. A tiré un bilan favorable de la concertation avec la population lancée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

A arrêté le projet de P.L.U tel que présenté par Monsieur le Maire

7. A décidé de reprendre en gestion directe la bibliothèque actuellement sous l'administration du COMAF

8. Le Conseil municipal a pris acte des rapports d'activités 2016 du S.E.Y. (Syndicat d'Énergie des Yvelines); du SITERR (Syndicat Intercommunal de Transport et d'Équipement de la Région de Rambouillet) ; du SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères)

9. Monsieur le Maire a rendu compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir à savoir :

- Signature d'un arrêté portant suppression de la régie de recettes du CCAS
- Signature d'un arrêté modifiant la régie de recettes de la commune : inclusion de l'encaissement des dons et quêtes et la participation financière des anciens aux banquets des séniors

10. Informations et point sur les dossiers en cours :

- ✓ Les travaux de remplacement des menuiseries à la salle Eugène Delacroix devraient être terminés pour le 8 janvier.
- ✓ Notification et versement de la subvention « Amendes de Police » - 9 360 € pour la construction du plateau ralentisseur aux abords de la salle Eugène Delacroix
- ✓ Schéma Directeur d'Assainissement : Les techniciens d'Hydratec ont procédé à la visite des réseaux sur tout le territoire de la commune
- ✓ Défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I) : Les contrôles techniques des P.E.I. (Point d'eau d'incendie) deviennent compétence des communes. De nombreuses communes souhaitent déléguée cette compétence au S.I.A.E.P.
- ✓ Rénovation de la statue de St Eutrope : une demande d'inscription de la commune sur le programme 2018 du fonds de concours en vue de la restauration de la statue est en cours.
- ✓ Compte-rendu de la réunion de concertation sur la future police de sécurité organisée par le Sous-préfet : plusieurs maires ont fait part de leurs « ras le bol »

face aux dégradations répétées sur les équipements et mobiliers urbains. Ainsi, tout récemment sur Orcemont : destruction du visiophone de l'école, explosion de la boîte aux lettres de la mairie, arrachage de la plaque des horaires d'ouverture de la mairie, panneaux de signalisation tordus voire descellés, gouttières tordues ou arrachées...

11. Un bilan de travail de chaque commission a été dressé.
12. Chaque délégué, représentant la commune dans les organismes intercommunaux, a rendu compte des réunions auxquelles il a participé.

Fin de la séance à 23 h 20